

Le PRÉSIDENT: C'est alors seulement, il va sans dire, qu'il commence à verser des cotisations en rapport avec ce traitement nouveau.

Le TÉMOIN: Parfaitement.

M. FRASER: Il verse ses cotisations même quand il touche un salaire moins élevé.

Le PRÉSIDENT: Oui, il verse des cotisations, mais elles ne correspondent pas à celles qui vont de pair avec la nouvelle situation.

M. FRASER: Les cotisations peuvent être moindres, mais tout de même...

Le PRÉSIDENT: Si M. Fraser était actuaire, il verrait les choses sous un angle un peu différent.

M. Fulford:

D. Combien de membres compte l'Institut professionnel du service public du Canada?—R. Tout près de 3,000.

D. Ils se recrutent parmi les médecins, les avocats et les membres des autres professions. Pouvez-vous m'en donner une répartition?—R. Nos groupes professionnels sont au nombre de 40 environ: chimistes, géologues, médecins, avocats. Toutes les professions se retrouvent dans l'Institut qui comprend également les administrateurs chargés du personnel scientifique. Le gros de nos membres se compose de fonctionnaires qui s'occupent de recherches au sein des services fédéraux et de gens qui ont des fonctions techniques ou dont les occupations sont ordinairement reconnues comme étant d'ordre professionnel. Nos conditions d'admission sont très sévères; elles se fondent surtout sur le diplôme universitaire mais on tient également compte du fait que les gens en cause doivent s'acquitter de tâches d'ordre technique ou professionnel.

M. FRASER: Les économistes et les actuaires sont-ils compris?

Le TÉMOIN: Oui, bien sûr.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous ajourner jusqu'à huit heures et demie.

M. BROOKS: J'allais poser une question au sujet du 12 p. 100 intéressant les anciens combattants de la première Grande Guerre.

Le PRÉSIDENT: Nous nous occuperons de cette question ce soir.

(La séance est suspendue.)

SÉANCE DU SOIR

La séance est reprise à huit heures et demie.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons ce soir parmi nous des représentants de quatre groupes spéciaux. J'ai demandé au greffier de notre comité dans quel ordre ils devaient comparaître et voici l'ordre qu'il m'a proposé: M. J. C. Osborne, de la société *Gowling, MacTavish* qui représente les anciens employés du ministère des Mines et des Relevés techniques; M. T. D. Anderson, secrétaire de la Légion canadienne; M. W. Hewitt-White, secrétaire de l'Association nationale des employés du ministère des Affaires des anciens combattants; et enfin, M. A. B. Hamilton, président de l'Association nationale des employés du ministère des Affaires des anciens combattants.

M. J. C. Osborne, avocat, représentant les anciens employés du ministère des Mines et des Relevés techniques est appelé:

Le TÉMOIN: Monsieur le président et messieurs les membres du comité, je crois pouvoir faire un très court exposé et je m'y emploierai, naturellement. Je suis le représentant d'un groupe de fonctionnaires publics qui font maintenant ou ont fait partie du ministère actuellement connu sous le nom de minis-